



Direction de la communication

Tél. : 05 59 46 60 40

Courriel : communication@bayonne.fr

Le 12 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE A BAYONNE

Le rapport d'activités 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable à Bayonne sera présenté au conseil municipal du jeudi 18 juillet 2013. Comme chaque année en effet, le rapport d'activité de la Régie des Eaux de la Ville, destiné à l'information des usagers, est soumis à la validation des élus dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Bien qu'elle n'y soit pas tenue, la Ville de Bayonne a sollicité l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL, une instance communale qui regroupe élus et société civile représentée par trois associations : Confédération des Familles, UFC Que Choisir et SEPANSO), qui a émis un avis favorable au bilan présenté.

Par ailleurs, il est à souligner que Bayonne a été certifiée pour la première fois, le 10 juin dernier, selon la norme de management de la qualité ISO 9001. Cette certification atteste de l'engagement de la Régie des Eaux en matière de qualité et de mesure de l'amélioration continue des services rendus aux Bayonnais.

D'où vient l'eau de Bayonne ?

La quasi-totalité de l'eau distribuée à Bayonne est captée depuis maintenant 90 ans sur des ressources souterraines. Un tiers du volume distribué provient des captages du Mont Ursuya et le reste de celui du Laxia, près d'Ixassou. Ces eaux de montagne sont transportées à Bayonne par des conduites qui parcourent chacune environ 25 km et qui desservent au passage une partie des besoins des communes de la vallée de la Nive.

La Régie des eaux de Bayonne récolte le débit naturel de ces sources sans pompage. Les eaux captées ne nécessitent pas de traitement particulier. Elles sont distribuées après un ajout de chlore à très faible dose qui garantit l'élimination des bactéries présentes naturellement dans l'eau de source. La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi très attentif. Les analyses de contrôle réglementaires réalisées ponctuellement par l'État sont complétées par

des analyses de suivi permanent pratiquées directement par la Régie des eaux municipale. Le compte-rendu de ces analyses est joint à l'une des deux factures annuelles que reçoivent les abonnés.

Le château d'eau du Prissé

Inauguré en décembre 2010, le château d'eau du Prissé est une tour de 35 mètres sur laquelle reposent deux cuves d'eau, couronnées par un acrotère translucide en polycarbonate. La hauteur totale, acrotère inclus, est de 54 mètres. La structure en béton armé soutient un réservoir de 2 000 m³, constitué d'une double cuve (contenances respectives de 1 500 et 500 m³). Ce système de double réservoir permet de garantir une pression constante sur le réseau même aux heures où la demande est la plus forte.

La Ville de Bayonne compte six châteaux d'eau sur les points hauts de la commune. En choisissant le système de château d'eau plutôt que de réservoir enterré, la Ville exploite la dénivellation existant entre les points de captage d'eau et les immeubles bayonnais, pour la mise en pression de la distribution d'eau. Cette mise en pression se fait donc « naturellement » sans recourir à des systèmes motorisés qui sont toujours consommateurs d'énergie et par là même vulnérables (pannes, coupures d'énergie...). Le choix du principe du château d'eau, qui permet de stocker l'eau en hauteur par simple gravité, est compatible avec les démarches de développement durable. Ces « Réservoirs sur Tour » (l'appellation technique des châteaux d'eau) ont des avantages appréciables :

- > une consommation énergétique moindre (moins de dioxyde de carbone, moins de bruit, moins de pannes, davantage de sécurité d'approvisionnement, face aux risques de coupure de courant ou de rupture d'approvisionnement en hydrocarbures) ;
- > une distribution souple et régulière sans à-coups et donc une plus grande longévité des canalisations.

La régie des eaux renouvelle son patrimoine chaque année. Avec plus de 260 km de conduites, l'effort d'investissement est de l'ordre de 2 M€ /an.

Enfin, pour assurer un service de proximité, 38 agents œuvrent au quotidien pour apporter des réponses les plus rapides aux usagers du service.